

Honoraires d'agence mise à jour le 01/01/ 2017



Transaction

Pour les biens en vente en mandat Exclusif :

De 0 à 100 000 €	Forfait 12 000 € TTC
De 100 001 à 215 000€	Forfait 14 000 € TTC
De 215 001 à 300 000€	6,5 % TTC
De 300 001 à 450 000€	6 % TTC
De 450 001 à 600 000€	5,5 % TTC
> 600 000 €	5 % TTC

en Mandat Simple :

De 0 à 100 000 €	Forfait 12 000 €
De 100 001 à 215 000€	Forfait 14 000 €
Prix > 310 000 €	4,5 % TTC

Professionnel :
nous contacter

Avis de valeur (Succession, rachat de parts, rachat de crédit, évaluation de projets) 180 € TTC

Location

Le mandataire percevra une rémunération conformément à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifiée par la LOI ALUR publiée au JO le 26 mars 2014 et de son décret du 15 septembre 2014.

Les montants sont plafonnés selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien et dans votre cas le barème qui s'applique est :

Pour les communes en zone « tendue* » :

Archamps, Bossey, Collonges-sous-Salève, Neydens, Saint-Julien-en-Genevois

Autres communes

Répartition des honoraires(1) relatifs :		Bailleur	Locataire
-	A l'entremise et négociation	5 € TTC/ m ²	
-	A la visite, constitution du dossier et bail	10 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²
-	A la réalisation de l'état des lieux	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²

Répartition des honoraires(1) relatifs :		Bailleur	Locataire
-	A l'entremise et négociation	5 € TTC/ m ²	
-	A la visite, constitution du dossier et bail	8 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
-	A la réalisation de l'état des lieux	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²

* Zone dont les communes sont soumises à la taxe annuelle sur les logements vacants

(1) Les honoraires sont exprimés en TTC/ m² habitables. Le montant des mètres carrés retenu sera celui qui figure sur le diagnostic « mesurage » obligatoire pour toute mise en location d'un bien. Ces plafonds seront révisés chaque année au 1^{er} janvier en fonction de la variation annuelle du dernier indice de référence des loyers (IRL) publiée.

Gestion : 8,4% TTC des sommes encaissées

Voir les conditions et options de gestion avec notre partenaire Guy Hoquet l'immobilier Annemasse

Attestation de garantie

(Décret n°72-678 du 20 juillet 1972)

CEGC 16, Rue Hoche 92191 La Défense Cedex

Epicentre Immobilier SARL au capital de 10 000 euros- RCS Thonon 524 262 063

CPI 7401 2016 000 012 425 – TVA intracommunautaire n° FR 08 524 562 063

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante